

Administration financière—Loi

En fait le gouvernement fédéral et chaque gouvernement devrait réexaminer périodiquement la façon dont nous utilisons les sociétés de la Couronne pour s'assurer qu'elles sont toujours utiles et qu'elles continuent à servir leur objectif premier. Je songe notamment à Radio-Canada. A l'heure actuelle, ce n'est plus qu'une société de radio-télévision parmi plusieurs autres. Je me demande, et le député d'Algoma (M. Foster) devrait peut-être se poser la question, pourquoi nous avons dû dépenser cette année \$900 millions de dollars pour maintenir Radio-Canada à flot alors que feu Lord Thomson of Fleet disait que posséder un permis de radiodiffusion, cela revenait à posséder un permis de monnayage.

Nous devons nous interroger sur l'utilité de ces sociétés de façon tout à fait objective. Nous avons besoin du Canadien National pour avoir un réseau de transport national, mais est-il vraiment nécessaire d'avoir des restaurants tournants au dernier étage de la tour du CN? Est-il nécessaire d'avoir des hôtels dans toutes les régions du pays? Est-il nécessaire d'avoir une organisation hôtelière qui, selon mes calculs, ne réalise que 1.36 p. 100 de bénéfices? Le ministre dit qu'il faut ajouter à cela certains intérêts sur l'investissement. Il pense pouvoir arriver à un rendement de 5.5 p. 100. Il ajoute que certains de ces hôtels sont gérés par la chaîne d'hôtels Hilton. Les hôtels mis à part le rendement sur un investissement de \$137,812,000, ce qui représente la valeur comptable et non la valeur réelle des terres et des immeubles, n'est que de \$93,000. Voilà ce que cela nous rapporte, exception faite de l'aide de Hilton. Il faut reconsidérer tout cela. Ce projet de loi empêche délibérément le Parlement et même le ministre de s'attaquer au nœud du problème.

Considérons certaines des raisons pour lesquelles on a récemment créé des sociétés de la Couronne. Autrefois, c'était pour dispenser des services publics nécessaires. Ce n'est plus tout à fait le cas maintenant. Il semble que l'on constitue des sociétés de la Couronne parce que le gouvernement veut intervenir davantage dans l'économie privée et il veut, tout comme ses bureaucrates, jouer à l'homme d'affaires.

Le Parlement a été contraint de créer Canagrex. Nous avons vu également la Société pour l'expansion des exportations, qui agissait à l'origine comme assureur et réassureur pour les comptes à recevoir des exportateurs de biens canadiens, se transformer en un monstre prêteur. Mais elle ne s'occupe que de ses amis. Nous voyons la même chose avec la Société des transports du nord Limitée. Elle utilise son influence dans le Nord pour évincer les sociétés privées ou tout au moins les priver des moyens d'expansion. Est-ce là l'objet d'une société de la Couronne? Si oui, il faut le remettre en question.

Plus dangereuse peut-être est l'attitude nationaliste. «Nous sommes le gouvernement et nous pouvons administrer les choses mieux que les hommes d'affaires.» C'est ainsi que le gouvernement a décidé de s'intéresser au pétrole. Selon le budget des dépenses de cette année, nous devons verser à notre société pétrolière 520 millions de dollars. Tout autre pays qui a des intérêts dans une société pétrolière reçoit les dividendes; mais nous, nous recevons la facture. Il n'y a qu'au Canada que l'on voit ça!

Dans le domaine des communications, nous avons Téléglobe Canada. Est-il nécessaire que ce soit une société d'État? Elle n'est là que pour des raisons nationalistes, parce que les fonctionnaires désirent avoir une entreprise active. Est-ce la raison d'être de Canadair et de de Havilland? Pour qui construisons-

nous des avions à réaction privés? Est-ce pour que les ministres parcourent le pays ou pour les fonctionnaires ou anciens employés de Petro-Canada qui sont maintenant directeurs de la CDIC? Est-ce pour qu'ils sillonnent le pays dans leur avion à réaction privé? Est-ce là la raison? Est-ce pour le développement du Canada ou parce que ces gens veulent administrer des entreprises? Ils ne pouvaient pas créer une entreprise à eux, par conséquent, ils l'ont fait avec l'argent des contribuables. Tous les députés doivent manifester en permanence leur inquiétude au sujet de la direction prise par ces sociétés.

Nous avons un groupe de travail sur les sociétés de la Couronne qui étudie ce domaine. Il essaie de définir la direction que nous devrions suivre, en tant que nation, à propos des sociétés et des entreprises de la Couronne. Je voudrais mentionner certaines des recommandations du groupe de travail. Je vais les faire figurer au compte rendu telles qu'elles sont, puis les reprendre pour montrer en quoi ce projet de loi est tellement insuffisant, même au simple vu des recommandations préliminaires du groupe de travail, que nous ne devrions pas l'appuyer. En premier lieu, il faudrait que le gouvernement puisse rendre compte de ses liens avec les sociétés d'État et cela ne saurait se faire sans revenir au système de la responsabilité ministérielle individuelle et efficace. Les mots clés ici sont «responsabilité ministérielle individuelle».

● (1530)

En deuxième lieu, on devrait prévoir un système de classification des sociétés d'État qui serait fonction de l'importance des subventions que leur accorde le gouvernement, et de leurs rôles respectifs dans la réalisation des objectifs visés dans les programmes politiques de l'État. On ne saurait mettre toutes les sociétés d'État dans le même sac. La répartition en catégories prévue dans le projet de loi ne tient nullement compte de ce fait. Ainsi, on retrouve dans la même catégorie que VIA Rail et la Société de paris sportifs. Pourquoi nous sommes-nous mêlés d'organiser des paris sportifs? En quoi ces paris desservent-ils l'intérêt public? Pourquoi devrions-nous les subventionner à même nos deniers publics? Sommes-nous vraiment obligés de financer cette société de paris?

En troisième lieu, des mesures rigoureuses s'imposent pour restreindre le nombre des constitutions en sociétés d'État et l'acquisition de celles-ci et de leurs filiales, et pour faire en sorte que les futures sociétés d'État soient désormais créés en vertu d'une loi spéciale adoptée par le Parlement.

En quatrième lieu, il faudrait exiger de ces sociétés qu'elles avisent officiellement le Parlement de leurs projets pour une période de trois à cinq ans à la fois. Nous devrions donc être en mesure d'examiner ces projets et de les étudier en comité.

En cinquième lieu, il conviendrait de préciser à tous les points de vue le rôle du vérificateur général en matière de vérification des comptes des sociétés d'État ainsi que ses rapports avec les vérificateurs du secteur privé; il faudrait délimiter l'étendue de l'autorité des vérificateurs et savoir jusqu'où ils peuvent aller dans l'examen à la loupe des états de ces sociétés et de leur fonctionnement.

En sixième lieu, il s'impose d'améliorer l'imputabilité financière et amener les sociétés d'État à nous rendre compte selon exactement les mêmes critères que les sociétés privées. Pour un bon nombre de ces sociétés d'État, il nous est impossible à